

LE SYNDIC LOISELET ET DAIGREMONT SERA-T-IL ASSIGNE POUR SA GESTION DU QUARTIER DE L'HORLOGE ?

L'association syndicale libre (ASL) du Quartier de l'Horloge prépare un projet d'assignation de son gestionnaire historique.



Source : Les Echos

Il est tout à fait normal pour de nombreux propriétaires que la gestion catastrophique de Loiselet & Daigremont, qui a atteint son paroxysme avec M. Anciaux comme président de l'ASL du Quartier de l'Horloge, fasse l'objet d'une assignation.

Il est tout à fait anormal que ce dossier soit géré à l'insu des membres du conseil de gestion, l'organe exécutif, puisque seul un des 15 membres est autorisé à ce jour à accéder au dossier.

Si la majorité des membres de l'ASL ont été lourdement impactés par la gestion autoritaire et peu transparente de Loiselet & Daigremont, comment expliquer que seul un membre du conseil de gestion décide aujourd'hui du contenu d'un projet d'assignation mené par Oralia Sully Gestion ?

Outre le fait que ce mode de fonctionnement aille à l'encontre absolue des règles de l'ASL, on peut aussi s'interroger sur la décision de faire gérer ce dossier aussi important par une personne qui avait très largement travaillé aux côtés de Loiselet & Daigremont pour la réécriture en 2016 des statuts de l'ASL et qui a si souvent soutenu par ses votes les propositions contestées de Loiselet & Daigremont.

Cette assignation majeure ne fait l'objet d'aucune communication - tout se joue, en ce moment, entre un membre du conseil de gestion, qui a mis en avant ses compétences de juriste, et Oralia Sully Gestion, nouveau gestionnaire de l'ASL.

Il est évident que ce mode de fonctionnement atypique, sur un sujet aussi important, suscite

interrogations et suspicions. Est-ce que tous les points de litiges ont été repris ?

Par exemple, est-il prévu dans l'assignation de demander des explications sur le traitement différentiel appliqué aux immeubles et copropriétaires contraints de payer des indemnités de retard en cas d'impayés alors que les plus gros porteurs pouvaient avoir jusqu'à 2 millions d'euros de charges d'impayés sans aucune action de la part du président de l'ASL et entraînant de graves difficultés de fonctionnement ?

De même, conséquemment à des erreurs manifestes de gestion, l'ASL vient de perdre une partie du procès qui l'opposait à la copropriété 3-5 Bernard de Clairvaux pour cause de prescription, est-ce dans l'assignation ?

Y a-t-il à l'heure actuelle des charges prescrites au niveau des trois copropriétés de commerces et parkings Socopar 2, 3A ou 3B ?

Quel est l'objectif de cette discrétion ? Les membres de l'ASL s'apprêtent-ils à payer pour un procès qui pourrait durer des années sans même être autorisés à en connaître les motifs ? Une méthode de fonctionnement qui n'augure rien de bon.

Six mois après son arrivée à la direction de l'association syndicale libre (ASL) du Quartier de l'Horloge, Oralia Sully Gestion peine à trouver ses marques et à mettre en place une gestion saine, transparente et conforme à l'esprit de ceux qui construisirent ce quartier.

Les premières actions en ce début d'année 2025 seront l'occasion de démontrer la volonté affichée par Madame Cabrolier, et par son équipe, de se mettre au service de tous les propriétaires.

www.quartierhorloge.fr